



SALON INTERNATIONAL

SIAMAP

Tunis – du 25 au 28 octobre 2007

**9^{ème} SALON INTERNATIONAL DE L'AGRICULTURE,
DU MACHINISME AGRICOLE ET DE LA PECHE**

Organisé par l'Union tunisienne de l'Agriculture et de la Pêche (UTAP), SIAMAP'Tunisie 2007 se positionne comme l'un des salons agricoles leaders de la rive sud de la Méditerranée

La Tunisie a conclu un accord de libre échange avec l'Union Européenne, le démantèlement des barrières douanières sera effectif pour les biens industriels en 2008 et sera étendu aux produits agricoles et aux services d'ici à 2010... c'est à dire demain !

LA FORCE D'UN RESEAU

CCI INTERNATIONAL BRETAGNE, en partenariat étroit avec UBIFRANCE, la Mission Economique de Tunis vous propose

⇒ AVANT LE SALON

- * Réponses à vos questions par des conseils personnalisés afin de prendre votre décision et préparer votre approche marché.
- * Montage des dossiers de demandes d'aides publiques dans la mesure de l'éligibilité de l'action et de votre entreprise (*salon déjà subventionné à la source, nous contacte afin de voir si votre entreprise est éligible à d'autres dispositifs.*)
- * Aide pour l'implantation / aménagement du stand, en coordination avec Ubifrance.
- * Réservation d'hôtels sur Tunis à prix négociés
- * Possibilité d'expédition groupée de matériel pour consolidation des coûts de transport,
- * Conseils en matière d'exportation temporaire

⇒ PENDANT

- * Assistance permanente d'un conseiller durant tout le salon.
- * Connaissance du terrain et force d'un véritable réseau à l'International au travers de différents partenaires institutionnels et privés.
- * Assistance, si nécessaire, dans vos démarches auprès des administrations tunisiennes (douanes...)
- * En marge du salon, possibilité de vous organiser une mission de prospection établie selon votre cahier des charges (*prestation supplémentaire*)

⇒ APRES LE SALON

- * Consultation spécifique (commerciale, administrative, douane, juridique ou fiscale) sur un thème lié à votre participation au salon, suivi assuré par votre conseiller CCI International Bretagne.

Exposant : estimatif de budget (stand de 9m²)

* Stand 9 m ² tout équipé :	900 €
* Participation logistique CCI	200 €
* Aérien Paris-Tunis-Paris	250 €
* Hôtel (6 nuits)	500 €
* Restauration (6 jours)	200 €
Total (estimatif) :	2 050 €

Possibilité de subvention de 30 à 50% sur les coûts indiqués ci-dessus, selon éligibilité. Nous consulter !



VOS CONTACTS

Gilbert HASCOET
Conseiller Développement International
Tel: 02 98 98 29 88

Monia BENRAHAL
Assistante Commerce International
Tél : 02 98 98 29 06

Courriel : international@quimper.cci.fr

CCI INTERNATIONAL BRETAGNE
CCI DE QUIMPER CORNOUAILLE
Pilote Zone Maghreb
145 Avenue de Kéradennec
29330 QUIMPER Cedex
Fax : 02 98 98 29 30

Consultez notre site Web : www.quimper.cci.fr



VOTRE PARTICIPATION SUR LE PAVILLON FRANÇAIS

Grâce au soutien des pouvoirs publics, vous disposez de plusieurs formules intéressantes :

- Stand clé en main : 100 € HT / m²** (minimum 9 m², puis par multiples de 3)
- Forfait co-exposant : 300 € HT** (à acquitter par 2^{ème} exposant sur un même stand)
- Formule Présence sur le Stand Ubifrance : 550 € HT**
(voir détails ci-dessous)

L'OFFRE UBIFRANCE COMPREND :

Stand clé en main

- . Un emplacement bien placé, au sein de la section internationale du salon. La certitude d'attirer un grand nombre de visiteurs grâce à l'image France.
- . Un stand clé en main à un prix très compétitif. Une décoration et une signalétique France attractives.
- . Le stand de base de 9 m² comprend : moquette, cloisons, enseigne, éclairage (1 spot / 3 m²) + 1 prise électrique, mobilier (1 table, 3 chaises, 1 meuble de rangement fermant à clé), corbeille à papiers, 2 plantes, nettoyage du stand. La dotation en mobilier augmente en fonction de la surface souscrite.
- . Compte tenu de la configuration des espaces sur lesquels nous avons pris une option, la profondeur des stands ne sera pas supérieure à 3 ou 4 m, ce qui est satisfaisant, y compris pour des stands de taille moyenne.

Forfait Co-exposant

- . Vous avez l'habitude de travailler en partenariat avec une autre société. Dans ce cas, il est possible de partager un stand.
- . L'exposant secondaire devra acquitter un forfait de 300,00 € HT pour inscription au catalogue officiel du salon, frais d'enseigne supplémentaire, référencement dans la plaquette Ubifrance...

Formule Présence sur le Stand Ubifrance

- . Il s'agit d'un espace ramassé mais très fonctionnel au sein du stand Ubifrance, où vous pourrez brancher votre ordinateur portable, mettre quelques posters...
- . L'aménagement se compose de : 1 tablette + 2 tabourets hauts, petit meuble de rangement, 1 prise, affichage possible sur 2 panneaux d'environ 1,5 m x 0,9m de surface utile.
- . Accès à l'Espace Rencontres commun Ubifrance, en fonction de la disponibilité.
- . Participation aux opérations de promotion organisées par Ubifrance (cf ci-dessous).

Assistance / Accompagnement

- . Négociation et réservation des espaces, suivi de vos commandes techniques
- . Espace Rencontres avec connexion internet (si disponible sur le site d'exposition)
- . Une hôtesse-interprète pour l'accueil des visiteurs et vous aider ponctuellement
- . Café et rafraîchissements disponibles pendant tout le salon sur le stand Ubifrance

Promotion

- . Diffusion en amont du salon d'un communiqué de presse aux principaux journaux spécialisés du secteur
- . Réalisation d'une plaquette Ubifrance de présentation des exposants du pavillon français
- . Possibilité pour les exposants du pavillon d'intervenir aux conférences organisées par le SIAMAP
- . Réception sur le pavillon français et/ou visite de sites...

La Tunisie est parvenue, grâce aux réformes engagées, à réaliser en un laps de temps relativement court des acquis importants que ce soit sur le plan politique, économique ou social. Si elle reste un pays aux revenus modestes comparés à ceux des pays européens, les créneaux porteurs sont multiples. Les plus pertinents découlent des marchés issus des réformes et programmes de modernisation entrepris dans les secteurs agricoles et industriels.



POPULATION

- * Population : (est.2007) : 10 M° d'habitants
- * Densité : 60 h/km²
- * 3/4 de la population sur 30% du territoire
- * Espérance de vie (est.2006) : 75,1 ans
- * 25% des Tunisiens ont moins de 15 ans
- * Population active (est.2006) : 3,5 millions

ECONOMIE

- * Monnaie : le Dinar Tunisien (TND)
- * 1 € = 1,76 TND (juin 2007)
- * Taux de chômage (est.2006) : 13,9%
- * Taux de croissance (2006) : 4%
- * Taux d'inflation (est.2006) : 4.6%
- * PNB par secteur :
Agriculture 13%, Industrie 31%, Service 56%
- * Parité de Pouvoir d'Achat 2006 : 8 600 US\$
- * SMIC : 194 TND (nov.2006)
- * Droits de douane : nous consulte

POLITIQUE

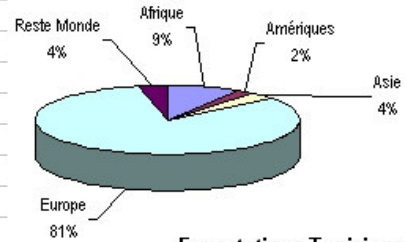
- * République Tunisienne
- * Chef d'Etat :
Zine el Abidine BEN ALI (depuis 07-11-1987)
- * Premier Ministre :
Mohamed GHANNOUCHI (depuis 17-11-1999)

LANGUE DES AFFAIRES

Français

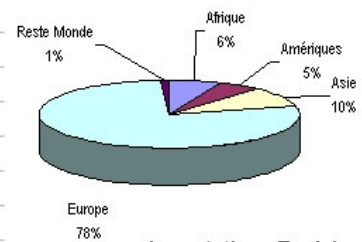
TUNISIE PRINCIPAUX CLIENTS ET FOURNISSEURS

Clients		Année 2005	
		Million TND	%
1	France	4474,8	33,88
2	Italie	3260,6	23,96
3	Allemagne	1148,2	8,44
4	Espagne	747	5,49
5	Libye	612,9	4,5
6	Belgique	373,8	2,74
7	Royaume-Uni	362,2	2,66
8	Pays-Bas	292,8	2,15
9	Algérie	237,2	1,74
10	Maroc	141,9	1,04



Exportations Tunisiennes 2005

Fournisseurs		Année 2005	
		Million TND	%
1	France	4015,8	23,48
2	Italie	3578,7	20,93
3	Allemagne	1402,8	8,2
4	Espagne	879,3	5,14
5	Libye	661,9	3,87
6	Chine	494,6	2,89
7	Belgique	449,4	2,63
8	USA	424,7	2,48
9	Royaume-Uni	376,2	2,2
10	Pays-Bas	318,2	1,86



Importations Tunisiennes 2005

Sources : Institut National de la Statistique–Novembre 2006



Capitale Tunis
plus de 2,2 millions d'habitants

Les principales agglomérations sont des villes portuaires
Sfax, Bizerte, Sousse, Gabès

SIAMAP
TUNIS du 25 au 28 octobre 2007

Inscription à retourner avant le 03 juillet 2007

CCI QUIMPER CORNOUAILLE 145 Avenue de Kéradennec - 29330 QUIMPER Cedex

Raison sociale
Adresse
Code postal Ville
Tél..... Fax..... GSM :
E-mail Site Internet
Activité
Effectif C.A.€
Société membre d'un groupe : oui non
Si oui, lequel ?Effectif global CA total€
Nom – Prénom du responsable :

EXPOSANT SIAMAP

- **Surface de stand** : 9m² (*minimum*) 12m² 15m² *autre*

ou

- **Forfait présence sur le stand collectif Ubifrance**

Pour valider l'inscription, veuillez compléter le formulaire d'inscription Ubifrance en annexe et le retourner directement auprès d'Ubifrance avec l'acompte

Nota : CCI INTERNATIONAL BRETAGNE ne se place pas en intermédiaire financier entre les entreprises et l'organisateur UBIFRANCE, par soucis de transparence et afin de ne pas majorer artificiellement les coûts (*).

^(*) Par le simple jeu de la TVA (non récupérable pour les CCI), les prix se trouveraient majorés d'environ 17% avant que nous n'ayons commencé à apporter notre valeur ajoutée

☞ **Néanmoins, afin de bénéficier de conseils commerciaux, d'assistance au niveau logistique (douane, hôtel à prix préférentiels, montage de dossiers de subventions^(*) et d'un encadrement collectif CCI sur place...**

Je m'inscris dans le cadre de l'Action Collective auprès de la CCI Quimper Cornouaille

Participation / dossier et coordination/accompagnement CCI (200 € ^(*)HT)

Ci-joint chèque de 239,20 €

→ Chèque à l'ordre de : CCI de Quimper Cornouaille - Service International

200 € HT
TTC : 239,20 €

^(*) sous réserve d'éligibilité, vous pouvez bénéficier d'une subvention à hauteur de 30 à 50 % sur vos principaux frais. Nous consulter

Cachet de l'entreprise :

Nom et fonction du représentant habilité :

.....

Date et signature :

.....

**Formulaire d'inscription -B-
Visiteur -
Mission de Prospection**



**SIAMAP
TUNIS du 25 au 28 octobre 2007**

Inscription à retourner avant le 03 juillet 2007
CCI QUIMPER CORNOUAILLE 145 Avenue de Kéradennec - 29330 QUIMPER Cedex

Raison sociale
Adresse
Code postal Ville
Tél..... Fax..... GSM :
E-mail Site Internet
Activité
Effectif C.A.€
Société membre d'un groupe : oui non
Si oui, lequel ?Effectif global CA total€
Nom – Prénom du responsable :

Je n'exposerai pas au salon SIAMAP, mais le marché Agricole et de la Pêche en Tunisie m'intéresse

JE M'INSCRIS COMME VISITEUR AU SIAMAP

S'inscrire en tant que **visiteur sur le SIAMAP** permet de bénéficier de conseils commerciaux, d'assistance logistique (démarches pour visa d'entrée, réservation d'hôtel à prix préférentiels, montage de dossiers d'aides⁽¹⁾), accès / visite du SIAMAP et coordination sur place...

Nota : CCI INTERNATIONAL BRETAGNE ne se place pas en intermédiaire financier entre les entreprises et l'organisateur UBIFRANCE – LA MISSION ECONOMIQUE DE TUNISIE, par soucis de transparence et afin de ne pas majorer artificiellement les coûts ().*

⁽¹⁾ Par le simple jeu de la TVA (non récupérable pour les CCI), les prix se trouveraient majorés d'environ 17% avant que nous n'ayons commencé à apporter notre valeur ajoutée

Je m'inscris dans le cadre de l'Action Collective auprès de la CCI Quimper Cornouaille

Participation / dossier et coordination/accompagnement CCI (200 €⁽¹⁾HT) **200 € HT**
 Ci-joint chèque de 239,20 € **TTC : 239,20 €**

→ Chèque à l'ordre de : CCI de Quimper Cornouaille - Service International

➤ en complémentarité à cette démarche, et afin d'optimiser mon déplacement, je souhaite

MISSION DE PROSPECTION en marge du SIAMAP

Je suis intéressé par une mission de prospection (3 jours à fixer, durant ou en marge du SIAMAP) avec des entreprises ciblées.

* nous reprendrons contact avec vous plus tard pour bâtir le cahier des charges de cette action

Participation financière (1 100 €⁽¹⁾ HT)

– le paiement se fera directement en lien avec la Mission Economique de Tunis-

1 100 € HT
TTC : 1 315,60 €

⁽¹⁾ sous réserve d'éligibilité, vous pouvez bénéficier d'une subvention à hauteur de 30 à 50 % sur vos principaux frais. Nous consulter

Cachet de l'entreprise :

Nom et fonction du représentant habilité :

Date et signature :



INFORMATION SUR LE MARCHÉ

Source : Mission Economique en Tunisie – www.missioneco.org/tunisie

L'agriculture et les industries agroalimentaires constituent un des piliers de l'économie tunisienne : 12% du PIB (15% avec les IAA), soit le 5^{ème} des emplois du pays.

Le secteur dispose d'un potentiel de développement encore important et fait l'objet d'une attention particulière de la part des autorités tunisiennes. La superficie des terres cultivables est d'environ 10 millions d'hectares, dont seulement 42% sont cultivées et 8% irriguées.

La Tunisie est le 4^{ème} producteur mondial d'huile d'olive. Agrumes, tomates et dates constituent les autres grandes spécialités du pays.

Le déficit commercial de la Tunisie dans le secteur agricole et les IAA est le reflet d'une production qui ne couvre pas encore les besoins du pays. La production de viande (représentant pourtant 23% de la valeur ajoutée du secteur) ne suffit pas à couvrir la consommation nationale. Il en va de même pour les céréales, les huiles végétales et le sucre. En revanche, le pays a atteint l'autosuffisance en lait de consommation.

La coopération franco-tunisienne est amenée à se renforcer : existence de partenariats dans le domaine de la génétique bovine ou encore entre les Pôles de compétitivité de Bizerte et Avignon (Agroparc) & Montpellier (Q@limes). Des demandes de partenariat sont également souhaitées dans le domaine de la pêche, pour une mise à niveau de la filière.

Pour l'heure, avec une part de marché de 11% environ, la France est le 3^{ème} fournisseur de la Tunisie, derrière les USA et l'Argentine.

En parallèle du salon, la Mission Economique de Tunis peut vous organiser un programme de rendez-vous individualisé... Pour toute information, voir contact en page 4 de cette plaquette.

LE SALON SIAMAP

Source : Organismes – www.siamap.com.fr

Le SIAMAP en est à sa 9^{ème} édition. Il s'agit donc d'un salon bien rôdé – Fréquence biennale.

- 400 exposants, en provenance de 12 pays, et 30 000 visiteurs professionnels attendus.

- 15 000 m2 d'exposition, dont 2 500 m2 réservés à l'exposition d'animaux rigoureusement sélectionnés.

Des conférences seront organisées, en parallèle de l'exposition, sur les sujets suivants : traçabilité, qualité, agriculture biologique, techniques novatrices. Ces conférences sont ouvertes aux participants français qui le souhaitent. Si vous êtes intéressé, merci de le noter sur votre Engagement de Participation.

Thématique du Salon :

Matériel & Produits agricoles : tracteurs, moissonneuses, irrigation, semences & plantes, horticulture, chasse, engrais & fertilisants, produits phytosanitaires & biologiques, conditionnement, matériel de manutention et transport, sylviculture, élevage & produits de l'élevage, santé animale & produits vétérinaires, stockage et réfrigération du lait etc...

Matériels et produits de la pêche : chantiers navals, moteurs marins, quincaillerie marine, groupes électrogènes, matériels pour la pêche, hydraulique & pompes marines, navigation & électronique marine, matériel de sécurité, réfrigération & congélation des produits de la mer, conditionnement & emballage, aquaculture, recherche, etc...



Engagement de participation

Inscription à retourner avant le 03 juillet 2007



Opération	Salon SIAMAP	Code	27502M 2301 7G087
Pays	TUNISIE	Responsable	J-F LE BORGNE
Date	24 au 28 octobre 2007	Fax direct	04 96 17 68 21

Je soussigné (nom, prénom) : _____ Fonction : _____

agissant pour le compte de l'entreprise ci-après :

Renseignements obligatoires (tout formulaire incorrectement complété ne pourra être pris en considération et sera retourné à l'entreprise)

Raison sociale : _____

Adresse : _____

Responsable du dossier : _____

Tél : _____ Fax : _____ E-mail : _____

Adresse de facturation (si différente) : _____

N° de SIRET : _____ NAF : _____ N° d'identification TVA : _____

Activité de la société : _____

CA (K€) : _____ CA export (K€) : _____ Effectif : _____

Groupe d'appartenance : _____

Représentant local (éventuellement) _____

Nom : _____

Adresse : _____

Tél : _____ Fax : _____

déclare, après avoir pris connaissance du règlement général de participation aux activités de UBIFRANCE, m'engager :

- A en respecter toutes les clauses
- A participer à cette manifestation aux conditions suivantes :
 - Réservation d'un stand de : m² couverts au prix de 100,00 € HT/m² (surface minimum 9 m²) soit € HT
 - Ou Forfait co-exposant au prix de 300,00 € HT (pour 2^{ème} société exposant sur le même stand) soit € HT
 - Ou Formule Présence sur le Stand Ubifrance au prix de 550,00 € HT soit € HT

Total des frais de réservation du stand : € HT (A)

Souhaitez-vous participer au programme de conférences Oui Non (Participation facultative & gratuite)

3. A faire parvenir à UBIFRANCE, avec le présent engagement, l'acompte représentant 50% des engagements souscrits ci-dessus (§2), soit :

Total HT (A) x 50% : €

TVA 19,6 % : €

Total TTC : €

Une facture d'acompte acquittée sera adressée à l'entreprise par UBIFRANCE à réception de ce règlement

- par virement effectué ce jour au nom de UBIFRANCE : compte UBIFRANCE n° 30003 03300 00020542696 05 ouvert à la Société Générale MARSEILLE ENTREPRISES
 - par chèque bancaire à l'ordre de UBIFRANCE joint au présent formulaire
 - par carte bancaire (Visa ou Mastercard)
- N° _____
- Expire fin _____

J'ai pris connaissance du fait que le paiement de l'acompte et de la facture définitive est la condition préalable à la participation de l'entreprise à la manifestation visée par le présent document.

Bon pour engagement de participation

Date, cachet et signature autorisée de l'entreprise

Les informations vous concernant sont destinées au Dispositif public français d'appui au développement international des entreprises, constitué d'Ubifrance, des Missions économiques et des DIRCE. Si vous ne souhaitez pas obtenir des informations sur les actions, prestations et opérations organisées par notre Réseau, cochez la case ci-contre :
Si vous souhaitez obtenir communication des informations vous concernant, ou, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement, écrivez nous.
Fax : 01 40 73 31 72 - courriel : modif-coordonnees@ubifrance.fr.

Parallèlement à votre envoi courrier, faites une inscription par fax au 04 96 17 68 21 en nous adressant une copie de ce bulletin.

Adresser original à l'adresse suivante :
UBIFRANCE - Département financier - Espace Gaymard
2 place d'Arvieux - BP 60708 - 13572 Marseille cedex 02





Règlement général de participation à un pavillon français sur un salon professionnel

Art. 1 : Exposants

Sont considérés comme exposants ou participants, dès lors qu'ils remplissent les conditions du présent règlement :

- les entreprises présentant leurs fabrications, techniques, services ou produits.
- les organismes, associations et syndicats professionnels, les chambres de commerce, habilités à intervenir à l'exportation pour le compte de leurs adhérents.
- les agents commerciaux, exportateurs ou importateurs.
- certaines entreprises prestataires de services transporteurs aériens et maritimes, banques, agences de tourisme ...

Un stand réservé par le représentant d'une marque française à l'étranger, doit obligatoirement porter la raison sociale du fabricant français sur son enseigne.

Sauf autorisation expresse de UBIFRANCE, il est interdit à l'exposant de sous-louer son stand ou d'y présenter des articles pour le compte d'un tiers ou d'y faire la publicité de fabrications autres que des siennes.

Art. 2 : Marchandises exposées

Les présentations collectives françaises organisées par UBIFRANCE dans le cadre du programme approuvé par le Ministre chargé du Commerce extérieur sont soutenues par les pouvoirs publics.

Les présentations de UBIFRANCE excluent tous produits, équipements ou marchandises étrangers, et toutes maquettes ou publicités de matériels ou d'équipements d'origine étrangère.

Pour les entreprises d'assemblage, le produit ou l'équipement est considéré comme national lorsque la valeur ajoutée en France -au titre notamment de l'assemblage et de la finition- est supérieure au coût des produits à assembler.

Toutefois, dans certains cas particuliers soumis à son appréciation, UBIFRANCE pourra, après accord de sa tutelle, déroger à ces prescriptions, en particulier si l'exposant a l'exclusivité de vente, dans le pays où se tient la manifestation, des matériels étrangers qu'il souhaite présenter, et si ces derniers ne constituent pas en nombre et en valeur plus de 50 % de la totalité des matériels exposés sur le stand.

Si un matériel ou produit était exposé en violation de ces prescriptions, il pourra à tout moment être retiré de la présentation française par UBIFRANCE, ceci aux frais de l'exposant, et sans que celui-ci puisse prétendre à recours ou indemnité.

Art. 3 : Assurances

a) Les parties communes des locaux dans lesquels sont organisées les manifestations sont sous la responsabilité de UBIFRANCE.

b) UBIFRANCE a souscrit auprès de VERSPIEREN (57 rue de Villiers 92200 NEUILLY SUR SEINE) une assurance couvrant sa responsabilité civile :

- pour les dommages pouvant lui incombent causés aux tiers et aux exposants,

- pour les dommages causés aux tiers par les exposants,

- pour le vol des biens qui lui sont confiés, prêtés ou loués (y compris documentation et supports informatiques) et pour ses fautes professionnelles.

Tout sinistre dont l'exposant s'estimerait victime doit faire l'objet d'une déclaration écrite à UBIFRANCE dans les 24 heures de sa constatation.

c) L'exposant doit obligatoirement souscrire (et en justifier auprès de UBIFRANCE) une assurance individuelle garantissant les matériels et produits qu'il expose ou emploie lors de l'exposition contre tous risques d'incendie, de destruction, de détérioration et de vol.

d) De convention expresse, la non souscription par l'exposant d'une assurance individuelle le prive de tout recours contre UBIFRANCE pour les risques visés au paragraphe c).

Art. 4 : Vente sur les stands

Pendant la durée de l'exposition, la vente sur stand de matériels ou produits à emporter est strictement interdite, sauf dans le cas où la réglementation appliquée par UBIFRANCE en dispose autrement.

En tout état de cause, aucun matériel ou marchandises exposés ne pourront être retirés des stands avant l'heure de la clôture officielle de la manifestation, sauf autorisation expresse de UBIFRANCE.

Art. 5 : Conditions de participation aux manifestations

a) Les manifestations organisées par UBIFRANCE, font l'objet d'une plaquette de lancement diffusée auprès des entreprises concernées fixant les conditions financières de participation.

b) Les entreprises qui veulent participer aux manifestations projetées doivent faire parvenir à UBIFRANCE - Département financier - Espace Gaynard 2, place d'Arvieux - BP 60708 - 13572 Marseille cedex 02, dans le délai imparti en tête de l'engagement de participation :

1) l'engagement de participation rempli de manière complète et signé.

2) l'acompte de 50% du montant total des coûts TTC de participation au projet.

Un acompte d'un montant différent pourra être exigé par UBIFRANCE pour certaines manifestations.

c) A réception de ces pièces, UBIFRANCE notifiera son accord en retournant à l'entreprise une facture acquittée correspondant à l'acompte reçu.

La réception par UBIFRANCE de l'engagement de participation, dûment complété et signé, et l'encaissement des sommes visées au 1) et 2) du § b de l'art.5 constituent la condition suspensive du droit, pour l'entreprise, de participer à la manifestation.

d) Les délais impartis au § b de l'art.5 sont de rigueur et doivent être impérativement respectés.

e) Dès que le plan général de l'exposition est définitivement arrêté ou le projet d'événement finalisé, UBIFRANCE adresse à l'entreprise la facture définitive conforme, pour les expositions, à la surface exacte (+ou-5%), et l'implantation qui lui est attribuée en fonction des impératifs de répartition de l'ensemble des stands.

Art.6 : Annulation

a) Annulation par UBIFRANCE

Postérieurement à la diffusion des plaquettes de lancement et quelle qu'en soit la cause, UBIFRANCE se réserve le droit d'annuler la manifestation prévue lorsque son organisation est devenue impossible.

Dans ce cas, les acomptes versés par les exposants ouvrent droit à restitution par UBIFRANCE, à l'exclusion de tous dommages-intérêts supplémentaires.

b) Annulation par l'entreprise

La réception par UBIFRANCE du seul engagement de participation signé par l'entreprise, rend exigible le paiement de la totalité des sommes réclamées à celle-ci au titre de la participation à la manifestation.

Cependant, si l'entreprise porte à la connaissance de UBIFRANCE l'annulation de sa participation avant l'envoi de la facture définitive mentionnée à l'article 5, l'entreprise ne sera débitrice à l'égard de UBIFRANCE, à titre de dommages-intérêts, que de 50% des sommes dues au titre de sa participation.